

LIFE III, instrument financier pour l'environnement: actions après 31.12.1999 (abrog. règlement (CEE) n° 1973/92)

1998/0336(COD) - 30/08/2005 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport d'évaluation à mi-parcours du programme LIFE. L'instrument financier pour l'environnement (LIFE III) a été prolongé de deux ans. Cet allongement de la durée du programme permet d'éviter une interruption entre la clôture de LIFE III à la fin de 2004 et l'entrée en vigueur des nouvelles perspectives financières à partir de 2007.

Entre 1992 et 2004, le programme LIFE a cofinancé près de 2500 projets couvrant 40 pays et territoires et alloué un montant de 1,3 milliard d'euros sur le coût total des projets estimé à 3,6 milliards.

Le programme a permis de financer un grand nombre de projets, d'aborder un certain nombre de problèmes et de trouver des solutions dans divers secteurs. Il a également permis de traiter la plupart des grandes questions ayant trait à l'environnement, conformément aux priorités définies en la matière par l'UE. La Commission a donc décidé de proposer le programme LIFE+ pour 2007-2013 afin de profiter des leçons tirées de LIFE III dans le contexte plus large du 6ème programme d'action en faveur de l'environnement.